

# CASSER SA TIRELIRE.

**MédiaChartres** a une mauvaise nouvelle, pour les **Élus-es** qui c'étaient fait voter une « **subvention** » pour se défendre en justice , sans que cela ne sorte de leur poche, simplement avec avec l'argent des contribuables.

La Justice indépendante, refuse à présent, de cautionner dans le cadre « d'égaréments des mêmes Élus-es» , **censés donner l'exemple.**



En effet, **le Maire de la Ville d'Istres**, charmante petite Ville du Sud de la France, en à fait l'amère constatation, lors de l'une de ses dernières comparutions au Tribunal.



**Source: –Marsactu- Jean-Marie Leforestier (20/07/2022)**

**La justice interdit au maire d'Istres de faire payer sa défense au contribuable.**

**Le tribunal administratif estime que François Bernardini a contrevenu à la loi en sollicitant la prise en charge de ses frais d'avocat. Celui-ci fait l'objet d'une enquête pour corruption du parquet national financier.**



C'est un nouveau coup dur pour le **Maire d'Istres François Bernardini**. Après avoir reçu au début du mois de juillet la synthèse du **PNF (parquet national financier)** qui envisage de le renvoyer en correctionnelle, **il a été destinataire d'une décision négative du tribunal administratif**. Celui-ci lui **interdit de faire payer ses honoraires d'avocat au contribuable istréen**. [...]

-suite de l'article, sur le site-

[MédiaChartres](#), suggère à beaucoup d'entre eux, d'être prudent et de remplir leur tirelire, d'économiser pour l'avenir, car très souvent, « **l'histoire se répète** » ...

Une jurisprudence qui ne sera pas sans conséquence, pour les autres Maires/Adjoints et Élus-es , voyous de France !





Yves Dubois